

## N° 4867A<sup>6</sup>

### CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2002-2003

---

## PROJET DE LOI

portant

- 1) modification de la loi modifiée du 19 juin 1985 concernant les allocations familiales et portant création de la caisse nationale des prestations familiales;
- 2) modification de la loi du 14 juillet 1986 concernant la création d'une allocation de rentrée scolaire;
- 3) modification de la loi du 1er août 1988 portant création d'une allocation d'éducation et modification de la loi du 14 juillet 1986 concernant la création d'une allocation de rentrée scolaire;
- 4) modification de la loi du 12 février 1999 portant création d'un congé parental et d'un congé pour raisons familiales;
- 5) modification de la loi modifiée du 20 juin 1977 ayant pour objet
  - 1) d'instituer le contrôle médical systématique des femmes enceintes et des enfants en bas âge;
  - 2) de modifier la législation existante en matière d'allocations de naissance;
- 6) abrogation de la loi du 8 mars 1984 portant création d'un prêt aux jeunes époux

\* \* \*

### DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL PAR LE CONSEIL D'ETAT

(5.11.2002)

*Le Conseil d'Etat,*

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 18 octobre 2002 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

### PROJET DE LOI

portant

- 1) modification de la loi modifiée du 19 juin 1985 concernant les allocations familiales et portant création de la caisse nationale des prestations familiales;
- 2) modification de la loi du 14 juillet 1986 concernant la création d'une allocation de rentrée scolaire;
- 3) modification de la loi du 1er août 1988 portant création d'une allocation d'éducation et modification de la loi du 14 juillet 1986 concernant la création d'une allocation de rentrée scolaire;
- 4) modification de la loi du 12 février 1999 portant création d'un congé parental et d'un congé pour raisons familiales;

- 5) modification de la loi modifiée du 20 juin 1977 ayant pour objet**
- 1) d'instituer le contrôle médical systématique des femmes enceintes et des enfants en bas âge;**
  - 2) de modifier la législation existante en matière d'allocations de naissance;**
- 6) abrogation de la loi du 8 mars 1984 portant création d'un prêt aux jeunes époux**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 17 octobre 2002 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'Etat en ses séances des 11 décembre 2001 et 19 mars 2002 et 18 juin 2002 et 2 juillet 2002;

*se déclare d'accord*

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 5 novembre 2002.

*Le Secrétaire général,*  
Marc BESCH

*Le Président,*  
Marcel SAUBER